

## Menu

[Autres articles sur](#)[Livre](#)[Conquête de l'Algérie](#)[Pacification](#)[Crime contre l'humanité](#)[Sadek Sellam](#)

[Accueil](#) > [Maghreb](#) > [Algérie](#) > [Algérie coloniale \(1830 - 1962\)](#) > [1830-1880](#) > [La conquête \(1830-1871\)](#)

## Conquête de l'Algérie : crimes de guerre et crimes contre l'humanité

publié le juillet 2003 (modifié le 14 février 2019)




**Extrait du livre « Parler des camps, penser les génocides », de Sadek Sellam, Albin Michel 1999.**

La politique de la France en Algérie aurait dû reposer sur la convention dans laquelle le général de Bourmont promettait, lors de la prise d'Alger le 5 juillet 1830, que

« l'exercice de la religion mahométane restera libre ; la liberté de toutes les classes d'habitants, leur religion, leurs propriétés, leur commerce ne recevront aucune atteinte. Les femmes seront respectées. Le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur. » [1]


Le non-respect de cette « parole donnée à l'Islam » (L. Massignon), qui fut à l'origine de la durable crise de confiance entre la France et les musulmans d'Algérie, commença deux mois après cet engagement solennel, lorsque le successeur de Bourmont, le général Clauzel, inaugura la politique de privation de la religion musulmane de ses moyens d'existence par la confiscation des habous (biens de main-morte servant à l'entretien des lieux de culte, au financement de l'enseignement religieux et de l'action de bienfaisance) [2]. C'est que les références au droit et à la morale durent être relativisées au profit de la conquête militaire [3] et des besoins de la colonisation terrienne, dont les appétits conduisirent au labour d'un grand nombre de cimetières musulmans [4].

La « pacification », qui dura jusqu'au « nettoyage de la  HAUT DE PAGE 1857, fut obtenue au prix de la systématisation des razzias par le

général Lamoricière et la politique de la « terre brûlée » du maréchal Bugeaud. De nombreuses affaires datant des débuts de la conquête confirment que l'armée d'Afrique accepta de mener une « guerre sans lois » (Pierre Montagnon), dans laquelle la fin justifiait souvent les moyens. Certaines opérations s'apparentaient à des crimes de guerre caractérisés. L'un des plus spectaculaires actes de cruauté froide, classable parmi cette catégorie de violences, fut le massacre, en avril 1832, de la petite tribu des Ouffia qui fut décidé par le gouvernement policier du duc de Rovigo. Soupçonnée d'avoir commis un vol dont avait été victime un cheikh rallié à la France qui se rendait à Alger en provenance de Constantine, la tribu des Ouffia fut exterminée près de Maison-Carrée, « sans enquête, ni preuve [5] ».

« Tout ce qui vivait fut voué à la mort ; tout ce qui pouvait être pris fut enlevé, on ne fit aucune distinction d'âge ni de sexe. Cependant l'humanité d'un petit nombre d'officiers sauva quelques femmes et quelques enfants. En revenant de cette funeste expédition, plusieurs de nos cavaliers portaient des têtes au bout de leurs lances et une d'elles servir, dit-on, à un horrible festin. » [6]

Cette expédition fit une centaine de morts et un butin de deux mille moutons, sept cents bœufs et une trentaine de chameaux qui furent vendus de gré à gré sur le marché de Bab Azoun où l'on « voyait des bracelets encore attachés au poignet coupé et des boucles d'oreilles sanglantes !!! [7] ». Il fut reconnu que les voleurs appartenaient à une autre tribu, mais le cheikh des Ouffia fut condamné à mort et exécuté. Sa grâce fut refusée par le duc de Rovigo qui, pour satisfaire ses « convenances personnelles » (Pellissier de Reynaud), voulut « en toute tranquillité de conscience laisser aller la justice ».

La généralisation de la guerre fut à l'origine d'autres formes de violence qui devraient être rangées facilement aujourd'hui dans la catégorie des « crimes contre l'humanité ». C'est le cas notamment de la pratique des enfumades et des emmurements qui provoquaient à chaque fois la mort de plusieurs centaines de personnes par asphyxie. L'existence de ces « chambres à gaz » de fortune fut révélée lors de la répression de l'insurrection menée dans le Dahra en 1845 par un jeune chef maraboutique d'une vingtaine d'années surnommé Boumaza (l'homme à la chèvre), qui s'attribuait le titre messianique de « maître de l'heure ». Devant les difficultés à réprimer cette insurrection, le colonel Pellissier décida de poursuivre les Ouled Riah qui s'étaient retranchés par centaines dans des grottes de montagne. Des fascines enflammées furent placées, et systématiquement ent  HAUT DE PAGE devant les issues des grottes où s'était réfugiée une partie de la

tribu. Le lendemain, on trouva des centaines de cadavres (d'hommes, de femmes et d'enfants) amoncelés. Il y eut au moins cinq cents victimes ; on parla même d'un millier de morts. A la suite de l'invitation du gouvernement à « répudier avec horreur, pour l'honneur de la France » (Montalembert) ce « meurtre consommé avec préméditation sur un ennemi sans défense » (prince de la Moskowa), le maréchal Soult (alors ministre de la Guerre) fut amené à « déplorer » ce forfait. Au ministre qui ne voulait pas croire « que le colonel ait eu des ordres pour employer de tels moyens », Bugeaud – qui demanda aux membres de la Chambre des pairs de lui indiquer des procédés plus moraux lui permettant de gagner la guerre – répondit qu'il prenait « toute la responsabilité de cet acte », car il avait prescrit d'en user ainsi « à la dernière extrémité ».

L'année précédente, le général Cavaignac avait utilisé le même procédé pour obtenir la reddition de la tribu des Sbéahs. Le général Canrobert en a donné le récit suivant :

« On pétarada l'entrée de la grotte et on y accumula des fagots de broussailles. Le soir, le feu fut allumé. Le lendemain quelques Sbéahs se présentèrent à l'entrée de la grotte, demandant l'aman à nos postes avancés. Leurs compagnons, les femmes et les enfants étaient morts. » [8]


Quelques semaines après l'affaire des Ouled Riah, le colonel SaintArnaud montra autant de discrétion que le général Cavaignac l'année précédente lorsqu'il emmura d'autres Sbéahs :

« Je fais hermétiquement boucher toutes les issues et je fais un vaste cimetière. La terre couvrira à jamais les cadavres de ces fanatiques. Personne n'est descendu dans les cavernes ; personne... que moi ne sait qu'il y a là-dessous cinq cents brigands qui n'égorgeront plus les Français. Un rapport confidentiel a tout dit au maréchal simplement, sans poésie terrible ni images. » [9]

Selon quelques survivants, les bœufs, excités par la privation d'air, avaient écrasé les gens à terre, augmentant ainsi le nombre des victimes de ce « vaste cimetière » demeuré fermé et où, selon un observateur qui écrivait en 1864, « tous, hommes, femmes, enfants, troupeaux, sont encore Idem.

[10] ». Faute de pouvoir enfumer, Canrobert pratiqua aussi l'emmurement dans une expédition au nord du Dahra.

« Comme il n'y a pas de bois, je bouche l'entrée de la caverne avec des pierres. Si j'avais fait autrement un grand nombre de nos soldats seraient tombés inutilement sous les balles arabes. »

De ces quatre sinistres aventures de grottes, seule l'af  HAUT DE PAGE Ouled Riah fut « médiatisée ». Car Bugeaud, qui était en

expédition, ne put arrêter le rapport du colonel Pelissier qui finit entre les mains du prince de la Moskowa. Pour C. A. Julien, « il est probable que la pratique – des enfumades et des emmurements – fut plus fréquente qu’il ne paraît ». Il convient de préciser que l’armée française a eu recours à l’emmurement des grottes pendant la guerre de 1954 à 1962.

Les habitudes prises durant les opérations de la conquête ont survécu à la « pacification [11] », et les méthodes utilisées pour réprimer les grandes insurrections ne furent pas plus morales. L’atmosphère dans laquelle furent tués près de deux mille « indigènes » pour réprimer la révolte menée en 1871-1872 par le bachaga El Moqrani avec l’aide du chef de la confrérie des Rahmánya, le cheikh E1 Haddad, justifia l’internement des chefs insurgés dans des bagnes comme celui de Cayenne et la confiscation des biens des tribus, qui entraîna un exode massif de la Kabylie vers la Mitidja et le Constantinois.

Ces mesures inspirèrent les dispositions du « système de l’indigénat » qui, en instituant un droit à deux vitesses, légalisa, à l’intention des « indigènes musulmans non naturalisés », le séquestre (qui avait été supprimé en France par l’Ancien Régime), les commissions disciplinaires, puis les tribunaux répressifs (qui ignoraient la séparation du judiciaire et du policier) et le principe de la responsabilité collective. En parachevant ce dispositif juridique d’exception au moment du Centenaire de la révolution de 1789, la IIIe République renonça à l’universalité des Droits de l’homme et tourna résolument le dos à la formule d’un des révolutionnaires : « Que périssent les colonies pour que vivent les principes. »


Le triomphalisme colonial permit même d’envisager d’assurer la parité démographique entre Européens et musulmans en réduisant, par la guerre ou par la politique, le nombre de ces derniers, dans la foulée des grandes famines des années 1860, qui furent provoquées notamment par la disparition des silos collectifs consécutive à la ruine de l’économie traditionnelle. Selon les déductions faites du recensement approximatif de 1872, près de six cent mille musulmans ont disparu à partir de 1861, à la suite de la désagrégation du système économique traditionnel précipitée par la politique de « cantonnement » que le général Lapasset résuma en deux mots : « vol et spoliation [12] » On croyait alors à « une diminution inéluctable des populations indigènes frappées par le choc d’une civilisation supérieure. Ainsi en avait-il été en Amérique lors de l’arrivée des Européens, et d’aucuns, en Algérie surtout, prophétisaient la « disparition fatale de la race indigène » [13] ».

C'est sans doute de cette époque que date l'élaboration d'un scénario d'« extermination des indigènes » décrit dans des archives inédites que mentionnait récemment un ancien archiviste de la préfecture d'Alger [14]. En 1892, cette « solution finale » était encore évoquée, mais pour mieux la réfuter, par le positiviste islamophile Charles Mismer, qui parlait des musulmans d'Algérie en ces termes :

« Les convertir est impossible : jamais leur Dieu ne capitulera devant la Trinité chrétienne !... Les détruire, comme des Peaux-Rouges, est également impossible : à défaut du monde civilisé, leur nombre et leur vaillance les protégeraient. Reste la justice. » [15]

Les quelques mesures de justice prises par Clemenceau en 1919, en hommage aux quatre-vingt mille soldats musulmans morts pendant la guerre de 1914-1918, contribuèrent à faire oublier ces velléités et à estomper les souvenirs des brutalités de la conquête et des méthodes utilisées dans la répression des révoltes, comme celles de Margueritte (1901) et des Aurès (1916). Jusqu'à ce que la tentative de participation des Algériens du Constantinois à la célébration de la victoire contre le nazisme, le 8 mai 1945, tourne à l'émeute et conduise à une répression implacable, qui remit à l'ordre du jour tous les traumatismes passés que l'on croyait atténués par le sentiment de la « fraternité d'armes » de la Deuxième Guerre mondiale (au cours de laquelle douze mille soldats musulmans algériens furent tués) et les promesses successives de faire évoluer le sort des « indigènes ».

La répression menée conjointement par l'armée (y compris l'aviation et les navires de guerre en rade de Bougie et Djidjelli qui bombardèrent l'arrière-pays), la police et les milices [16] des colons, fit plusieurs milliers de morts, dans la région de Sétif et de Kherrata notamment.

"Jamais depuis 1842, et le maréchal de Saint-Arnaud, l'Algérie n'avait connu, même aux jours les plus sombres de son histoire, de répression plus féroce contre un peuple sans défense... Sur les routes, à travers les sentiers, dans les champs, dans les rivières, et dans les ravins, ce n'était que cadavres entrouverts où s'engouffrait la gueule sanglante de chiens affamés... Çà et là des villages entièrement rasés éléments d'une humanité primitive-fuyant sous les balles meurtrières des civilisés. Dans les charniers de morts peut-être étaient-ils quelques coupables. Il y avait sûrement en tout cas des dizaines d'innocents." [17]  HAUT DE PAGE

Ce drame a fait l'objet d'une bataille de chiffres qui dure jusqu'à nos jours. M. Kaddache résume ainsi les différents bilans avancés :

Le gouvernement de la Libération parla de 1 500 morts musulmans, les militaires de 6 000 à 8 000, les milieux américains parlèrent de 35 000 et même de 80 000. Les militants algériens retinrent le chiffre de 45 000 ( [18]).

Selon Ageron, « la répression judiciaire toucha près de cinq mille suspects arrêtés. Les tribunaux militaires prononcèrent près de mille quatre cents condamnations dont une centaine à la peine de mort. On ne compta que vingt à vingt-huit exécutions. Le P.P.A. (Parti du peuple algérien) parla aussitôt de « génocide » [19] ». Jacques Berque donne une idée de la singulière ambiance dans laquelle fut menée cette répression. Il rapporte les récits d'un officier des affaires indigènes qui y participa à la tête d'un goum marocain :

« On avait bombardé, en dépit du tricolore arboré, des hameaux présumés rebelles, ou pour l'exemple. Dans l'auditoire, plusieurs officiers dirent assez haut que ce n'était pas agir en soldats. L'orateur lui-même clamait sa réprobation devant l'hypocrisie d'un maire colon qui, après lui avoir élogieusement présenté des conseillers communaux, l'avait pris à part pour lui demander de fusiller l'un d'entre eux, musulman, coupable, paraît-il, de menées antifrancaises. Même pour le sabreur, c'en fut trop... » [20].

La gravité de cette répression est telle que l'ancien militant nationaliste algérien Bachir Boumaza a fixé comme objectif à la Fondation du 8 mai 1945, qu'il a créée à Alger en 1989, de « faire reconnaître ces massacres comme crimes contre l'humanité » [21].

[1] Charles-André Julien, Histoire de l'Algérie contemporaine. La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871), Paris, P.U.F, 2 édition, 1979, p. 55.


[2] On estime à deux millions d'hectares la superficie des terres « habous » confisquées et à plusieurs dizaines le nombre de mosquées fermées. Les religieux qui refusaient de faciliter ces confiscations furent voués à l'internement et à l'exil, comme le mufti malékite Belkebabti qui fut enfermé en Corse avant d'être expulsé à Alexandrie en 1848.

[3] La dureté de la conquête a par exemple été décrite avec une brutale franchise par un sabreur sans états d'âme, L. F. de Montagnac, dont les récits viennent de faire l'objet d'une réédition. Voir Lettres d'un soldat. Algérie (1837-1845), préface de S. Sellam, Vernon, éd. Christian Destremau, 1998.

[4] Les profanations des cimetières donnèrent lieu à un étrange trafic destiné à utiliser les ossements humains pour faire du noir animal destiné à la fabrication du sucre. « Le fait rapporté à Abdelkader [...] amena l'émir à proscrire le sucre blanc au nom de la religion en 1838 », cf. C.-A. Julien, op. cit., p. 90.

[5] C.-A. Julien, op. cit., p. 92.

[6] Pellissier de Reynaud, cité par C.-A. Julien, ibid., p. 92.

[7] Selon Si Hamdan Ben Othman Khodja, notable algérois qui dénonça la brutalité de la conquête dans L'Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger,  HAUT DE PAGE française de l'ouvrage arabe Le Miroir, parue à Paris en 1833. Dans des lettres datant des années 1890, Bizet mentionne encore les boucles d'oreilles sanglantes pour mieux

opposer les horreurs des expéditions de l'armée coloniale à la tendresse des relations qu'il a pu avoir avec des femmes arabes en Algérie. Ces horreurs sont également attestées par les récits concernant les paris sur le sexe des fœtus des femmes enceintes que prenaient certains soldats de l'armée d'Afrique qui utilisaient leur baïonnette pour désigner le gagnant !

[8] C.-A. Julien, op. cit., p. 320. « Aman » signifie sûreté.

[9] Ibid., p. 321.

[10] Idem.

[11] En période de paix, la vie d'un « indigène » n'inspirait pas plus de respect comme l'a montré l'affaire Doineau, le chef du Bureau arabe de Tlemcen qui, en 1856, se déguisa en Arabe pour abattre l'Agha et empêcher celui-ci d'aller à Alger se plaindre de ses exactions.

[12] Charles-Robert Ageron, Histoire de l'Algérie contemporaine, t. II (1871-1954), Paris, P.U.F., 1979, pp. 12 et 14.

[13] Idem.

[14] Certains colons continuaient d'envisager cette « solution », comme ce maire du Constantinois qui déclare, en mai 1955, au nouveau commandant de gendarmerie : « [...] « Ce qu'il nous faut ici, c'est une bonne Saint-Barthélemy ! », et s'étonne du haut-le-corps du gendarme... qui était protestant », cf. F. Sarrazin, « L'Afrique du Nord et notre destin » Esprit, nov. 1955, p. 1662.

[15] C. Mismar, Souvenirs du monde musulman, Paris, Hachette, 1892, p. 320. Plus récemment, Jules Roy a étonné B. Pivot qui l'interrogeait sur Mémoires d'un barbare, en déclarant : « Nous aurions exterminé les Arabes en Algérie si nous avions eu les moyens, et s'ils n'étaient pas nombreux. »

[16] Mahfoud Kaddache, Histoire du nationalisme algérien (1919-1951), t. II, Alger, 2e éd. Enal, 1993, p. 716.

[17] Le Courrier algérien du 26 mai 1946, cité par M. Kaddache, op. cit., p. 717.

[18] M. Kaddache, op. cit., p. 718.18.

[19] C.-R. Ageron, op. cit., p. 575. Pour sa part, Kaddache parle de douze mille arrestations dans tout le territoire algérien et de plusieurs centaines de condamnations aux travaux forcés à perpétuité.

[20] Jacques Berque, Mémoires des deux rives, Paris, Seuil, 1989, p. 116.

[21] Bachir Boumaza est originaire de la région qui fut frappée par cette répression au moment où il sortait de l'adolescence. Militant du M.T.L.D. puis du F.L.N., il fut arrêté et torturé en France en 1957. Il est actuellement président du Sénat en Algérie. Son retour aux affaires a reporté aux calendes les études historiques promises par la Fondation.

[Envoyer par courriel](#)

[Imprimer](#)

[Plan du site](#) | [Gestion du site](#) | [Authentification](#)

© Histoire coloniale et postcoloniale



[HAUT DE PAGE](#)